Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-213101876-20260701-2026_087-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et RIMPER Mélissa
MM. ALAZET Jean-Marc, ARNAUD Jean-Luc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gautier, CAMPMAS Yves, DUPUY Aurélien, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin, SERRANI Christian, SÉVERAC Philippe et THIRIOUX Michaël

Séance du
1er juillet 2026
Acte n° **2026-087**

Absent(s) représenté(s) :
Mme DAGOREEAU a donné procuration à M. BATAILLE
Mme GORNET a donné procuration à Mme BATAILLE
Mme SÉTIAO a donné procuration à M. ARNAUD
M. DARAM a donné procuration à M. LAFOUX
M. DAVID a donné procuration à Mme JULLIEN
M. TOURNAN a donné procuration à Mme QUARRATO

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	26
procurations :	6
absents :	1
votants :	32

Secrétaire de séance : M. SERRANI Christian

Date de la convocation : 24 juin 2026

Thème : 4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.

Objet : Création de postes permanents

Mme QUARRATO Anne-Marie, Adjointe déléguée aux secteurs "Ressources Humaines et Dialogue Social", expose au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- **Pôle technique – Service Bâtiments et festivités :** dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, il est proposé la création d'un poste d'agent de maintenance polyvalent à temps complet. Ce poste pourra être pourvu les grades suivants :

 - Adjoint technique
 - Adjoint technique principal 2ème classe
 - Adjoint technique principal 1ère classe

 Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

- **Pôle finances et commande publique – Service commande publique et achats :** dans le cadre de l'inscription sur liste d'aptitude suite à la réussite au concours d'un agent, il est proposé la création d'un poste de gestionnaire à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :

 - Rédacteur
 - Rédacteur principal 2ème classe
 - Rédacteur principal 1ère classe

 Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-213101876-20260701-2026_087-DE

- **Service administration générale :** dans le cadre de l'inscription sur liste d'aptitude suite à promotion interne d'un agent, il est proposé la création d'un poste de gestionnaire en charge du conseil municipal à temps complet. Ce poste pourra être pourvu sur les grades suivants :
 - Rédacteur
 - Rédacteur principal 2ème classe
 - Rédacteur principal 1ère classe

 Un contractuel pourra être recruté sur ce poste.

Ce dossier a été soumis au Comité Social Territorial (CST) le 17 juin 2026 et à la commission Ressources Humaines (RH) le 23 juin 2026.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	1 *(M. Séverac)*

ARTICLE 1 : approuve la création des postes ci-dessus détaillés.

ARTICLE 2 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

ARTICLE 3 : dit que les postes seront intégrés dans la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er juillet 2026.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 8 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 031-213101876-20260701-2026_087-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1er juillet 2026 - acte n° 2026-087 - page 3/3
Thème :	4.1 PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.
Objet :	Création de postes permanents

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire
Mathieu LAFOUX

Le Secrétaire de Séance
Christian SERRANI

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er juillet 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le - 6 JUIL. 2026